

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.  
 Hors du DÉP. : — » 6 » 11 » 20  
 Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.  
 PARIS : HAYAS et C<sup>o</sup>, 8, place de la Bourse.  
 On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.  
 Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent  
 RÉCLAMES — ..... 50  
 La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
10 h. 25 <sup>m</sup> matin.	4 h. 40 <sup>m</sup> matin.	6 h. 45 <sup>m</sup> matin.	7 h. 17 <sup>m</sup> matin.	7 h. 50 <sup>m</sup> matin.	9 h. 11 <sup>m</sup> matin.	11 h. 42 <sup>m</sup> matin.	9 h. 52 <sup>m</sup> matin.	12 h. 51 <sup>m</sup> matin.
5 h » soir.	1 » 00 » soir.	2 » 41 » soir.	3 » 22 » soir.	4 » 18 » soir.	5 h. 17 <sup>m</sup> soir.	8 h. 40 <sup>m</sup> soir.	5 » 45 <sup>m</sup> soir.	4 » 39 <sup>m</sup> »
10 h 21 »	5 » 45 »	7 » 39 »	8 » 52 »	9 » 41 »	—	4 h. 41 <sup>m</sup> matin.	11 » 7 »	2 » 58 <sup>m</sup> soir.

Train de marchandises facultatif : (Départ de Cahors — 5 h. «<sup>m</sup> matin.  
 Arrivée à Cahors — 8 h. 56<sup>m</sup> soir.)

Train de foire. { Départ de Libos. — 7 h. 10<sup>m</sup> matin.  
 Arrivée à Cahors. — 9 h. 15<sup>m</sup> matin.

Cahors, 23 Novembre.

On lit dans le *Journal des Débats* :

« La République est un gouvernement comme les autres. » Combien de fois faudrait-il répéter aux réactionnaires de toute couleur cette vérité de bon sens, pour qu'ils se résignent à l'entendre et à en faire leur profit? Quand la République expulse quelques congréganistes, la République n'innove pas; elle est simplement d'accord avec la monarchie et les procédés monarchiques. Quand elle agit le projet de suspendre l'inamovibilité judiciaire, sauf à lui donner une sanction nouvelle, la sanction républicaine, elle fait œuvre gouvernementale, elle n'innove pas, elle marche ici encore dans les traces de tous les régimes qui ont précédé en France l'état républicain.

Mais alors, dirons-nous au *Journal des Débats*, pourquoi prétendre que la République est un gouvernement préférable à la Monarchie, si l'une et l'autre doivent faire absolument la même chose? On ne peut pas comprendre la République, comme la continuation de l'ancien régime et de l'Empire. Elle n'est rationnelle que si elle réalise la grande idée de la conciliation et de la liberté pour tous.

Un article de M. Saint-Genest dans le *Figaro* a été commenté par les divers organes de la presse parisienne. Voici l'avis du *Parlement* qui confirme les vues exprimées dans le dernier numéro par M. Pa-gès Dupont

Dans un langage enflammé et dont le désordre trahit le trouble de son âme, M. Saint-Genest adresse à ses amis les plus vifs reproches et leur fait un tableau lamentable de la situation où ils sont tombés par leur faute. Il ne s'agit pas de faire de la réclame et de dire que tout va bien quand tout va fort mal: vu la gravité des circonstances, M. Saint-Genest dira toute la vérité.

Rien de ce qu'a imaginé le *Figaro* pour organiser la défense sociale n'a réussi. On s'est donné rendez-vous dans ses bureaux pour signer des protestations qui auraient été comme « le plébiscite des honnêtes gens ». Eh bien, les conservateurs sont restés au coin de leur feu. Le même journal avait ouvert un « bureau de placement » à l'effet de procurer des emplois aux fonctionnaires démissionnaires. M. Saint-Genest s'est rendu dans ce bureau, il a fendu la foule et il a constaté avec douleur que tout ce monde était venu pour la fête d'Offenbach ou pour le portrait de M<sup>me</sup> de Kaulla. Là-dessus ses objurgations deviennent plus vives et plus pressantes. Il apostrophe Paris, la France, et même Passy. Il demande compte aux conservateurs de ce qu'ils ont fait pour la bonne cause. Des manifestations ridicules, comme celles de M. Baudry-d'Asson, des barricades fragiles comme celles qu'on a édifiées dans les couvents, des démonstrations monarchiques tout à fait déplacées dans le sanctuaire, et puis plus rien.

Dans les reproches que M. Saint-Genest prodigue à ses amis, il y a quelques traits qui portent, et peut-être plus loin qu'il ne le croit. Oui, assurément, le parti conservateur a fait fausse route; oui on l'a entraîné dans des aventures, on l'a associé à des manifestations bruyantes et stériles. Quand il s'est agi de défendre la religion, il s'est trouvé des gens qui ont profité de l'occasion pour l'engager à crier: « A bas la République! et: Vive le roi! ou: Vive l'empereur! » Si la magistrature est aujourd'hui calomniée ou menacée, ceux-là en sont en partie responsables qui, à d'autres époques, ont cherché à la mettre en conflit avec le gouvernement républicain. Si le suffrage

universel semble aujourd'hui pencher du côté du radicalisme, c'est qu'en rendant un moment le parti conservateur solidaire des intrigues monarchiques, on a fait croire au pays que le radicalisme seul pouvait sauver la République.

A cette heure même, les violences, les projets insensés de quelques monarchistes compromettent singulièrement la cause conservatrice. Mais que les conservateurs se rassurent. La bataille n'est pas aussi complètement perdue que M. Saint-Genest le pense, à la condition toutefois qu'elle soit livrée désormais sur un autre terrain et sous d'autres auspices. De la crise à laquelle nous assistons, la République libérale doit, nous en sommes convaincus, sortir victorieuse. Ce n'est ni par des boutades, ni par des appels à la réaction, ni par l'agitation stérile des coteries que le parti conservateur peut reprendre, dans la direction des affaires, la légitime influence et le rôle politique qui lui convient. C'est en se groupant autour du drapeau de la République, en acceptant avec sincérité les conditions nouvelles de la société moderne, en s'appuyant sur les principes libéraux que le radicalisme méconnaît et par lesquels il sera vaincu.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 19 novembre.

Suite de la discussion de la réforme sur la magistrature.

Article 5. — Il a trait à la composition des tribunaux de première instance. Les présidents sont nommés tous les cinq ans par le gouvernement: l'article est adopté à 283 voix contre 179.

Article 6. — Voité sans débat. Il traite de prescriptions de forme.

Article 7. — Classes des tribunaux et appointements. Une réduction correspondante à celle qui a été présentée par les cours est admise.

L'amendement Ribot demandant que les traitements soient fixés par la loi de finances est repoussé par 244 voix contre 212.

M. le garde des sceaux dit que la chancellerie prépare, en ce moment, un projet organique sur les attributions, le recrutement, etc., etc., des juges de paix.

Article 8. — Il sera procédé, dans le délai d'un an, à l'organisation du personnel des cours et tribunaux.

Le principe de l'inamovibilité a été maintenu par 263 voix contre 204. Soit 467 votants.

Le principe de l'élection a été écarté par 191 voix contre 136. Soit 327 votants.

## L'INCIDENT CISSEY.

Le rapport présenté par M. Le Faure, au nom de la commission chargée d'examiner la proposition d'enquête sur l'affaire Cissey, a été déposé, comme nous l'avons dit, vendredi dernier à la Chambre.

Voici les conclusions de ce rapport :

La nécessité de l'enquête admise, l'objection de la confusion des pouvoirs écartée, la question de l'opportunité résolue, il restait à votre commission à fixer la portée même du mandat qu'elle allait vous proposer de conférer. Il a paru que ce serait aller contre la Constitution même, que ce serait empiéter sur la responsabilité ministérielle, si hautement affirmée d'une façon continue par notre législation parlementaire depuis le 13 juillet 1789, et dont cette enquête même est la consécration, que de sortir des limites que le sentiment public, comme l'opinion de la Chambre ont tracées.

C'est à l'unanimité que votre commission a écarté toute résolution qui pourrait être interprétée comme une preuve de suspicion contre l'administration de la guerre.

Elle n'est pas, ne peut pas, ne doit pas être en question.

Les faits révélés, au cours du procès jugé le 12 octobre dernier — et nous avons le devoir et la volonté de ne retenir comme base d'investigations que ces seules révélations et de ne pas nous préoccuper des polémiques qui ont suivi, — les faits révélés imposent au Parlement le devoir de procéder à une enquête approfondie sur les actes de M. le général de Cissey pendant son ministère.

Il appartient à la commission que nous vous proposons d'instituer suivant le résultat de ses recherches, de proclamer l'innocence — et alors qu'il s'agit d'un général de notre armée, ce serait avec une joie profonde qu'une semblable déclaration serait faite solennellement à la tribune — ou bien, si les investigations sont contraires, d'invoquer et de retenir la responsabilité précisée par l'article 6 de la loi du 25 février 1875.

Mais là doit s'arrêter sa mission.

En résumé, messieurs, votre commission pense : Que l'enquête parlementaire réclamée par le projet de résolution du 9 novembre est nécessaire ;

Qu'elle ne peut et ne doit créer aucun conflit entre le pouvoir législatif et le pouvoir judiciaire ; Qu'elle doit avoir une portée exactement limitée ; Et c'est à l'unanimité que votre commission vous propose d'adopter le projet de résolution suivant :

## Article unique.

Une commission de vingt-deux membres sera nommée par la Chambre, dans le but de faire une enquête sur les actes de M. le général de Cissey pendant son ministère.

Cette commission sera investie des pouvoirs les plus étendus qui appartiennent aux commissions d'enquête parlementaires.

## Informations

### ABDICATON DU COMTE DE CHAMBORD

Sous ce titre, la correspondance de *Pesth* annonce, dans son dernier numéro, une nouvelle qui pourrait avoir de graves conséquences. M. le comte de Chambord aurait décidé d'adresser un manifeste dans lequel il ferait appel à tous les groupes du parti monarchique pour les engager à se grouper autour du comte de Paris, en faveur duquel il renoncerait à tous ses droits.

C'est le *Grand Journal* qui reproduit cette nouvelle, dont il faut attendre la confirmation.

Les dernières nouvelles de la santé de M<sup>me</sup> Thiers sont un peu meilleures, quoique la maladie soit toujours fort souffrante. Le docteur Gueneau de Mussy, qui ne la quitte presque pas, croit cependant que tout danger a disparu aujourd'hui.

La réunion provoquée par Louise Michel a eu lieu dimanche à l'Elysée-Montmartre, sous la présidence de M. Gambon. La salle était ornée de drapeaux rouges.

Dans un discours, Louise Michel a dit :

« Nous revenons, nous irons seuls, car nous savons celui que nous frapper frapper ; ce ne sera pas une vengeance, ce sera justice.

« Nous sommes fiers que les nôtres soient morts. Nous nous souviendrons d'eux quand nous viendrons frapper. Nous savons où faire porter la responsabilité.

« La Commune est bien vivante, elle est

restituée, et, quant à nous, nous faisons bon marché de notre vie. Nous sommes comme un vieux drapeau troué par les balles, quelques coups de fusils de plus ou de moins ne nous importent guère.

« Nous sommes sacrifiés, nous le savons, et nous l'acceptons non pour nous, mais pour ceux qui sont morts ; et le jour de l'anniversaire nos bras se lèveront sur leurs tombes.

« Je suis partie enthousiaste, je reviens froide et calme. Nous étions généreux, nous ne le sommes plus. Nous serons implacables. Nous ne reculerons devant aucun devoir, quel que soit l'homme, qu'il soit un ami ou un parent. Nous le combattons s'il est contre nous et s'il est contre la revendication sociale.

« Nous ne voulons plus que les mères soient folles de douleur, que les enfants pleurent, et quand viendra l'heure, je vous demande de frapper la première. »

Voilà qui est sans fard et sans ambages.

## Chronique locale

ET FAITS DIVERS.

La lettre suivante a été adressée au journal le *Siècle* par M. Pradelle, préfet démissionnaire de l'Oise :

Beauvais, le 9 novembre 1880.

A Monsieur le rédacteur du *Siècle*.

Monsieur le rédacteur,

On me communique le *Siècle* du 8 novembre, et j'y lis que je suis resté en fonctions pendant la période du 16 mai 1877.

C'est là un fait inexact, permettez-moi de le rectifier.

Au 16 Mai 1877, le parti républicain, ainsi que chacun se le rappelle, engagea les préfets non révoqués à garder leurs fonctions jusqu'à ce qu'on leur demandât des actes contraires à leur conscience.

Préfet du Cher (2<sup>e</sup> classe) à cette époque, je fus, sans l'avoir sollicité, sans même en avoir été prévenu, déplacé au lieu d'être révoqué, et nommé préfet de la Côte-d'Or (même classe).

Je dus obéir au mot d'ordre de mon parti, mot d'ordre corroboré du reste par les conseils des sénateurs et députés républicains que je connaissais personnellement.

Voilà pour ma nomination.

Avant de partir pour Dijon, je prévins loyalement le ministre de l'intérieur que mes opinions ne me permettraient pas de m'associer à la politique de combat annoncée pour le cas où la dissolution de la Chambre serait votée par le Sénat.

Ma démission, qu'on lira plus bas, est là pour en justifier.

Voilà pour mon départ.

Arrivé à Dijon, continuant la politique de modération que j'avais toujours faite jusque-là et dont j'avais prévenu le gouvernement, je n'ai frappé, durant le mois que j'y suis resté, ni un maire, ni un adjoint, ni un instituteur, ni un garde-champêtre, ni un porteur de journaux, ni un cabaretier, ni qui que ce soit tenant à quelque chose. Tout le département de la Côte-d'Or pourrait l'affirmer au besoin.

J'ajouterai que par contre j'ai empêché la révocation de quatre fonctionnaires politiques importants, et que j'ai fait, pour en sauver un cinquième, révoqué du reste en principe avant mon arrivée, une tentative restée sans résultat. Je pourrais, à l'occasion, donner les noms de ces fonctionnaires et dire les situations qu'ils occupent aujourd'hui.

Voilà pour mon séjour à Dijon.

La dissolution votée, je me retirai avec six de

mes collègues républicains, qui, ainsi que moi, n'avaient pas été révoqués. La lettre de démission, que je remis moi-même au ministre, peut être recherchée à mon dossier. La voici textuellement ; je ne passe que les salutations de la fin :

« Monsieur le ministre,  
 » Lorsque vous m'avez appelé de la préfecture du Cher à la préfecture de la Côte-d'Or, vous m'avez autorisé à vous faire part de scrupules politiques, susceptibles à un moment donné, de gêner mon action administrative.

« Ces scrupules, sans importance hier encore, en acquièrent un aujourd'hui que des élections générales vont avoir lieu.

« Ne les ayant pas vaincus, je ne saurais tromper votre confiance en vous laissant croire le contraire.

« Je viens donc vous demander l'autorisation de me retirer, comme mis en disponibilité sur ma demande. »

Voilà pour ma sortie de Dijon.

Je n'ajouterai rien de plus, sinon que, aujourd'hui, ne voulant pas plus que je ne l'ai voulu hier et que je ne le voudrais demain, prendre part à de certains actes, je me retire, comme je l'ai fait une première fois.

Ma décision, telle que je l'ai formulée, pourrait être mise en regard de celle qu'on vient de lire. Il me conviendra peut-être de la publier un jour. Pour le moment, je me contenterai de dire que, sans fortune, arrivé à l'âge où on ne recommence pas sa carrière, je crois, en me retirant, faire au sentiment que j'ai de ma dignité un sacrifice qui a sa valeur.

Veillez agréer, monsieur le rédacteur, l'assurance de ma parfaite considération.

PRADELLE.

\* \* \*

On lit dans le *Journal de Senlis*, organe républicain, du 10 novembre 1880.

« Nous apprenons, au moment de mettre sous presse, que M. Pradelle, préfet l'Oise, a donné sa démission.

« Nous regrettons vivement cette résolution.

« Ces changements fréquents d'administrateurs sont fâcheux pour la bonne administration du pays, et à ce point de vue, le département de l'Oise a formé en France, pendant ces dernières années une heureuse exception.

« Depuis trois ans qu'il administre le département, M. Pradelle y a conquis de vives sympathies et rendu de grands services.

« D'une intelligence élevée et délicate, lettré, homme du monde, très au courant de l'administration, connaissant bien les hommes, M. Pradelle était l'un des administrateurs les plus distingués de la République, l'un des plus aptes à lui conserver ses conquêtes, à lui rattacher les hésitants, à lui ramener les hostiles ; il pensait avec raison que le parti républicain ne doit pas être une coterie fermée, mais bien un grand parti national ouvert à toutes les bonnes volontés.

« Le parti républicain, auquel il a rendu dans l'Oise de réels services, regrettera son départ, et souhaitera que son successeur conquière dans le département, autant de sympathies et y réunisse autant d'adhésions. »

Nous apprenons avec plaisir que le jeune Labie, élève du lycée de Cahors, vient de subir avec succès devant la Faculté de Toulouse l'examen du baccalauréat ès-lettres, 1<sup>re</sup> partie.

M. Tourette, architecte départemental, vient d'être mis à la retraite. Il est remplacé par M. Rodolose, élève de l'Ecole des Beaux-Arts.

Par décret du Président de la République, en date du 17 novembre, M. Ducou, licencié en droit, est nommé conseiller de préfecture du département du Lot, en remplacement de M. Bermond-Lacombe, mis en disponibilité sur sa demande.

On sait que le *Phare du Littoral* prend l'initiative d'une souscription pour élever un monument à Nice, à Garibaldi.

M. Gambetta père a été nommé membre honoraire de ce comité.

Depuis l'ouverture de la session de novembre pour les examens du baccalauréat, trois jeunes filles ont déjà subi avec succès les épreuves. Parmi elles, deux sont étudiantes en médecine. Il y a maintenant en France huit bacheliers ès-sciences, 18 bacheliers ès-lettres et cinq doctresses en médecine.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE MARMANDE.

Le nommé Teyssier, Léonard, comparait devant le Tribunal sous prévention de délit de chasse.

Il était à la journée pour le compte d'un de ses voisins qui, muni d'un permis de chasse, avait installé une chasse aux allonettes.

M<sup>e</sup> Lefèvre, défenseur de M. Teyssier, a soutenu que la dispense de permis accordée aux auxiliaires qui assistent les chasseurs, doit être étendue à ceux qu'ils remplacent momentanément.

Contrairement à la jurisprudence invoquée par le défenseur, le tribunal a décidé que l'auxiliaire du chasseur devait être muni du permis comme le chasseur lui-même, toutes les fois qu'il le remplaçait momentanément à la chasse, et a condamné Teyssier à l'amende.

Voilà les chasseurs avertis.

On vient d'expérimenter à l'Ecole vétérinaire de Toulouse un appareil très-ingénieux, destiné à prévenir les accidents causés par les chevaux emportés.

Cette invention, due à M. Jules Goudet, consiste en une moserole à laquelle est fixé l'appareil de sûreté, sorte de pince munie à ses extrémités de tampons en caoutchouc. Quand le cheval s'emporte, il suffit au conducteur de tirer une guide fourche adaptée à la moserole ; aussitôt la pince agit sur le nez du cheval, comprimant sa respiration et le force à s'arrêter.

Cet appareil, très simple, nous semble appelé à rendre de très grands services.

On écrit de Castres, 17 novembre :

Un épouvantable accident est arrivé aujourd'hui, à deux heures de l'après-midi, à la caserne du 9<sup>e</sup> d'artillerie à l'Ardaillé.

La façade du manège en construction, s'élevant déjà à une hauteur de quinze mètres, s'est effondrée presque en entier, entraînant dans sa chute trois malheureux ouvriers maçons.

C'est la terrible poussée de vent de cette après-midi qui, paraît-il, a entraîné l'effondrement de ce mur d'une vingtaine de mètres de largeur.

Le manège n'a encore que ses quatre murs.

Lorsque la rafale de vent a soufflé, les douze ou quinze ouvriers qui se trouvaient sur l'échafaudage avaient eu l'idée de descendre pour se garer de cette tempête furieuse, qui a bien duré une dizaine de minutes environ.

Les trois derniers qui descendaient ont été les seuls atteints par la chute simultanée des murs et de l'échafaudage.

Le plus grièvement blessé est un nommé Thomas Amans, âgé de 44 ans, père de deux enfants. Il a eu le bras droit littéralement broyé. L'amputation a été jugée nécessaire.

BULLETIN AGRICOLE

On nous assure que le ministère de l'agriculture est enfin décidé à admettre l'espèce chevaline dans les concours régionaux. Un premier essai sera fait en 1881.

A ce sujet, on est en droit de se demander si les primes destinées à la nouvelle catégorie d'animaux exposés seront ajoutées à celles qui sont déjà affectées aux autres catégories, ou si elles seront prélevées sur ces dernières. Nous osons espérer que les primes nouvelles seront ajoutées ; on pourrait, au besoin, les prélever sur le budget des haras.

Par un décret du président de la République, l'importation en France des plants de vignes, boutures et sarments, des plants, arbustes et produits divers des pépinières, jardins, serres et orangeries, provenant du Portugal, ne pourra s'effectuer que par les bureaux de douane existant dans les ports de mer du Havre, de Saint-Nazaire, de Bordeaux et de Marseille.

LE PHYLLOXERA.

Samedi a eu lieu, au ministère de l'agriculture, une importante réunion de la section de permanence et de la commission supérieure du phylloxéra, sous la présidence M. Dumas, de l'Institut.

Des subventions ont été accordées à un certain nombre de syndicats, entre autres à celui de l'Hermitage, où il n'existe plus qu'une seule vigne, sauvée par le sulfure de carbone.

D'autres propriétaires, encouragés, replantent sous la direction du délégué régional, M. Gastine.

M. Cotto, délégué régional pour la circonscription du centre, a exposé les résultats qu'il a obtenus dans la défense du vignoble de l'Aude, où la maladie a été matériellement enrayée, grâce aux traitements administratifs avec le sulfure de carbone.

La session plénière annuelle de la commission supérieure a été fixée au 8 décembre.

La vigne et le phylloxéra.

Sous ce titre, le *Journal d'agriculture pratique* publie la relation d'un fait qu'il est utile de signaler à l'attention des viticulteurs. Il démontre que, dans certains cas, la vigne peut fructifier, même lorsqu'elle est atteinte par le phylloxéra.

Voici les principaux passages de cette lettre, écrite par un viticulteur vaclusien :

«... En 1876, j'ai affirmé d'après les principes de la physiologie végétale (*Etude sur le moyen de cultiver la vigne de manière à la faire vivre et fructifier malgré le phylloxéra*) que le phylloxéra seul ne pouvait pas faire périr la vigne ; que cette dernière ne meurt que par suite du résultat concomitant des deux causes d'affaiblissement, mauvaise culture suivie de l'invasion d'un insecte parasite, et que la vigne pouvait vivre et fructifier malgré le phylloxéra.

« Je crois pouvoir fournir aujourd'hui la preuve complète de ces diverses assertions ; voici les faits :

« En 1876, j'avais une petite vigne plantée dans un terrain calcaire, graveleux, sec, en partie mourante et ne produisant plus rien. L'existence du phylloxéra y avait été constatée sur plusieurs souches.

« Mon fermier voulait arracher cette vigne devenue improductive et dont la faible végétation indiquait la fin prochaine ; mais je la fis conserver, à titre d'expérience, en lui défendant de la tailler. Depuis cette époque, cette vigne a donc été abandonnée à elle-même sans culture, sans fumure, sans taille, avec le phylloxéra sur ces racines.

« Depuis cette époque, quelques souches ont cessé de végéter ; mais la majorité des cepes non taillés, loin de mourir, ainsi que cela se produit pour ceux soumis à la taille courte, ont mis des sarments assez longs qui, cette année, portent des raisins.

« Je me suis assuré de l'existence actuelle du phylloxéra sur les racines de vignes chargées de fruits.

« Voilà donc une petite vigne phylloxérée qui, sans soins, sans insecticide d'aucune sorte et abandonnée pendant trois années à elle-même, reprend sa force et produit des raisins dès qu'elle a suffisamment développé son bois sous forme de sarments un peu longs. Voilà le résultat d'une expérience facile à vérifier, à contrôler et surtout à recommencer, et je serais heureux, monsieur le rédacteur en chef, si vous la jugiez, comme moi, assez intéressante pour attirer sur ce point l'attention des viticulteurs.

L'ACIDITÉ DES VINS NOUVEAUX.

Parmi les meilleurs moyens préservatifs on recommande :

1<sup>o</sup> Celui de bonder hermétiquement et de pencher les barriques assez pour que les bondes soient constamment mouillées par le vin.

2<sup>o</sup> L'ensablement ou le plâtrage du joint des douves correspondant à la chambre.

Le soutirage, aussitôt que la clarification est opérée.

L'addition de l'alcool aux vins, surtout à ceux d'un titre inférieur à dix degrés.

Le chauffage à 50 degrés, recommandé par M. Pasteur.

Le méchage ou introduction d'acide sulfureux dans la chambre.

L'ouillage fréquemment réitéré et suivi chaque fois, d'un bondage hermétique.

La précaution de n'avoir pas de vinaigre dans le chai.

Enfin nous apprenons que le tannin aurait été employé avec succès comme curatif. Nous recommanderons de l'essayer sur de petites quantités.

TREMBLEMENT DE TERRE.

Les journaux autrichiens publient une dépêche d'Agram, du 11, ainsi conçue :

Aujourd'hui à 11 heures 25 m., un nouveau tremblement de terre, précédé de cinq légères secousses qui se sont fait sentir depuis hier, a de nouveau provoqué la panique. Plusieurs magasins ouverts hier sont fermés ce matin. En

dépôt du temps froid et humide, les gens campent sur les places, dans des barraques, de omnibus et même des fiacres. Tout le monde est découragé et plus de 1,000 familles ont pris la fuite. Il est défendu d'allumer le gaz dans les rues et dans les établissements publics. Dans beaucoup de maisons les escaliers ne sont plus praticables et dans la plupart des logements on ne peut plus chauffer, car presque toutes les cheminées se sont écroulées et sont près de tomber.

Agram a l'air maintenant d'une ville qui vient d'être bombardée.

Depuis hier l'institut des cadets n'est plus qu'un amas de décombres. Il y a eu de nouveau une vingtaine de blessés. A la suite du tremblement de terre il a jailli deux Grisers, l'un aux environs d'Agram, l'autre tout près de Courstadt. L'une de ces sources d'eau bouillante (près de Reznik à 9 kilomètres d'Agram) dont le jet s'élève à une hauteur de plusieurs mètres contient du sable fin de couleur bleuâtre. Dans la plaine, il s'élève des gaz fétides qui s'enflamment et répandent une terreur panique dans la population rurale.

Samedi matin, vers onze heures et demie, deux dames se présentaient à la Banque de France pour toucher des valeurs.

Pendant que l'une d'elles attendait sur un banc de la salle, l'autre se présentait au guichet, où elle toucha 175,000 fr. de valeurs au porteur.

Au moment où elle retirait ces valeurs du guichet, un individu bien mis, qui se promenait dans la salle, accompagné d'un autre personnage, s'approcha d'elle et, lui frappant sur l'épaule, fit mine de la reconnaître.

Pendant que cette dame, surprise, se retournait, l'acolyte s'emparait des valeurs et prenait la fuite.

Dans sa précipitation, il laissa même tomber quelques papiers dans l'escalier qui conduisit à la sortie.

On le prévint, mais ayant probablement trouvé avantage à fuir avec le produit du vol qu'il venait de commettre, partit sans que l'on songeât à l'arrêter.

A ce moment, les agents de la sûreté en service étaient à déjeuner, sans cela cette fuite précipitée les eût mis en éveil.

M. Allais, commissaire de police du quartier du Palais-Royal, a été aussitôt avisé et les mesures les plus actives sont prises pour rejoindre ces adroits filous.

UN SCANDALE.

Dans l'après-midi de samedi, au moment où l'un des vicaires de l'église St-Laurent à Paris, venait de procéder à la bénédiction nuptiale de deux époux, on vit une jeune femme les cheveux épars, les yeux pleins de larmes, entrer vivement dans l'église, s'approcher des nouveaux mariés et placer dans les bras de l'époux stupéfait un enfant de deux mois environ.

On conçoit le tumulte que produisit cette scène ; tandis que la nouvelle venue reprochait en termes violents la trahison dont elle était victime, tandis que la mariée s'évanouissait entre les bras de ses parents, les invités essayaient de calmer la fureur de l'abandonnée qui pleursait à chaudes larmes.

Les nouveaux époux, entourés de leurs amis, se hâtèrent de couper court à cette scène en regagnant la porte au plus vite ; mais au dehors, un groupe assez compact, mis au courant de l'incident, accueillit les mariés par des murmures significatifs qui ne cessèrent qu'après le départ du fiacre qui les emportait.

Une étrange aventure

Voici une étrange aventure racontée par le *Précurseur* d'Anvers et qui se serait passée au jardin zoologique de cette ville :

On avait donné à manger aux jeunes serpents qui habitent une loge sous le musée. Deux de ces charmants ophidiens nés au local il y a une couple d'années, avaient entamé le même lapin, l'un commençant par la queue, l'autre s'en prenant à la tête ; ils finirent par se rencontrer nez à nez. A ce moment, la plus franche cordialité cessa de régner à ces agapes fra-



JEUDI prochain 23 Novembre, à 9 heures, et pendant 8 JOURS seulement

LIQUIDATION RÉELLE POUR CAUSE D'EXPROPRIATION

# VENTE PUBLIQUE

Messieurs **GORLIER et C<sup>e</sup>**, propriétaires des Magasins de Nouveautés de la **VESTALE** situé à Paris 106 et 108 rue Montmartre et 1 rue de Cléry, n'ayant pu obtenir de **Crédit Lyonnais** qui les a expropriés, le temps nécessaire pour liquider à Paris leur immense stock de marchandises nous ont chargés d'écouler en province, dans l'espace de 2 mois, la valeur de

## 2 MILLIONS 500,000 FRANCS

De tissus haute nouveauté pour robes, Châles Soieries, Mérinos, Cachemires, Alpagas, Draperies Mousselines brodées et brochées pour Rideaux, Mouchors, Lingerie, Guipures, Cotons et toiles de toutes sortes, Services damassés, etc.

L'indemnité importante accordée par le **Crédit Lyonnais** aux propriétaires des Magasins de la **Vestale**, leur a permis de nous autoriser à un rabais de **80 pour CENT**

sur les prix régulier de Détail de cette importante maison.

Afin de vous donner un aperçu de nos Occasions les plus saillantes, nous vous citerons seulement, vu le peu d'espace que ce journal peut nous consacrer, les articles suivants :

### COMPTOIR DE DEUIL ET FANTAISIE:

Alpagas	brillant, valeur de 1 fr. 65, expertisé à.....	0 50
Mohair	brillant extra, grande largeur, vendu partout 2 fr. 65.....	1 75
Mérinos	grande largeur, pure laine, valant 2 fr. 95, expertisé à.....	1 25
Cachemire	extra-fin, largeur 1m. 10, garanti pure laine, valant régulièrement 2 fr. 95, à.....	1 15
Cachemire	extra supérieur, largeur 1 m 20, vendu partout 4 fr. 25 à.....	2 95
Moires DE Leeds,	garanties pure laine, pour jupons, depuis.....	0 65
Draps DE Dame	pour Costumes, largeur 1m 25, d'une valeur de 1 fr. 93, à.....	0 45
Melton	première qualité, largeur 1m 30, vendu partout 3 fr. 25, à.....	1 25
Vigogne Foulée,	pure laine, largeur 1m 30, d'une valeur réelle de 4 fr. 95, à.....	2 95
Velours grosse Cote,	qualité extra, vendu partout 5 fr. 50, à.....	2 45
Water Proof,	imperméable, largeur 1m 40, valant 3 fr. 75, à.....	1 45

### COMPTOIR SPÉCIAL DE BLANC:

Mousselines	Brodées et Brochées pour Rideaux, propriété de la VESTALE, à.....	0 20
Guipures,	Dessins nouveaux, valeur réelle de 95 centimes, à.....	0 40
Guipures	Ecrues dessins antiques, ayant coûté 1 fr. 95 propriété exclusive de la VESTALE, à.....	0 80
Torchons Vestale	pur fil, 3 liteaux rouges, occasion recommandée au prix incroyable de.....	0 40
Torchons	pur chanvre, liteaux doubles, largeur 70 cent., vendu partout 1 fr. 05.....	0 65
Toile Crémée	garantie pur fil, largeur 80 c., 1 fr. 45 expertisée à.....	0 75
Toile Crémée	pur fil, pour grands draps, largeur 1m 20, article de 2 fr. 50, à.....	1 40
Flanelle Santé,	pure laine garantie, vendue partout 1 fr. 45 expertisée à.....	0 95
Mouchoirs	pur fil, 58 cent, carré, qualité extra, vendus partout 10 fr. 50, 12 50 et 14, à.....	5 90, 6 75 et 7 50
Piqué Molletonné,	dessins assortis, qualité de 95 cent., à.....	0 50
500 Douzaines Serviettes Œil perdrix,	encadrées d'un superbe linge fantaisie valant 1 fr. 10, à.....	0 65

LES LIQUIDATEURS de la maison de la **VESTALE** recommandent tout particulièrement aux Limonadiers, Hôtels et restaurants leur immense choix de **LINGE DE TABLE** tant au mètre que comme **Services complets**. Ces articles, qui formaient aux Magasins de la **VESTALE** un des comptoirs les plus importants, seront vendus dans des conditions exceptionnelles de **BON MARCHÉ**.

VOIR POUR PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS LE CATALOGUE QUI SERA DISTRIBUÉ A DOMICILE.

JEUDI, 1 DÉCEMBRE, CLOTURE DE LA VENTE.

ENTRÉE LIBRE.

Prix absolument fixe

Prix absolument fixe

### RÉOUVERTURE

DU

## GRAND CAFÉ DIVAN

Mardi 30 Novembre

Ce vaste et bel établissement entièrement restauré se recommande au public par son confortable et le choix de ses Consommations:

**Bière de Strasbourg.**—**Bière blonde de Vienne.**—**Nektar-Bock de Bavière**  
*Liqueurs des 1<sup>re</sup> Marques.*

## MAISON DOUCÈDE

Rue de la Liberté, Cahors,

Préviens sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un grand assortiment de draperies Haute Nouveautés d'Elbeuf et Anglaises pour pantalons, Costumes complets, pardessus, et un très-beaux choix de gilets Haute Nouveauté pour l'hiver.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des vêtements.

**M. Doucède** se recommande aussi pour l'Habit noir, costume de soirée, etc **SOLIDITÉ. ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS.**

**50 pour 100 de REVENU PAR AN**  
**LIRE les MYSTÈRES de la BOURSE**

Envoi gratuit par la BANQUE DE LA BOURSE, 7, place de la Bourse, Paris

### A VENDRE

Une Usine en plein rapport avec toutes ses dépendances, située à Donelle, près Cahors, se composant d'un Moulin à 4 tournants, — d'un Pressoir à huile, — d'une Briqueterie, — d'une Boulangerie; le tout fonctionnant très bien et donnant de beaux bénéfices. Quatre muets sont attachés à l'exploitation.

On est invité à visiter les lieux. Les immeubles appartiennent à une Société qui porte le nom de : SOCIÉTÉ DU MOULIN DE LA PIQUE.

AU PREMIER CHEMISIER  
**E. CRAMANT-MASSIP**

CHEMISES INFROISSABLES

Spécialité

De Lingerie pour homme, sur mesure

Seule Maison à Montauban

CHEMISE-BRETELLE SYSTEME BREVETÉ

Représentée à CAHORS,

par **M. IDIDES.**

Coiffeur-parfumeur, 17, Boulevard Sud.

### N'ACHETEZ RIEN SANS RECLAMER DES COUPONS COMMERCIAUX

Remboursement gratuit assuré de toutes vos dépenses  
Un CAPITAL à votre famille, Une RETRAITE à votre vieillesse, Un HÉRITAGE à vos enfants  
S'adresser pour les renseignements, à la Succursale, rue du Parc, Cahors.

## MAISON GREIL

HABILLEMENTS TOUT FAITS ET SUR MESURE

Pour Hommes et pour enfants

Atelier de Fabrication, rue J.-J. Rousseau, n° 37 A PARIS  
Maison de vente Boulevard Sud, n° 17, au Coin de la rue Fénélon, A CAHORS

Vous trouverez chez M. GREIL dans sa Maison de Cahors :

Des Vareuses Watter depuis..... 5 fr.  
Des Habilllements complets Veston, Pantalon et Gilet depuis..... 14 fr.  
Des Pardessus mode en bonne et chaude étoffe, façon des grands tailleurs depuis 15 fr.  
Des Pardessus d'enfants en tous genres depuis..... 8 fr.  
Des Soutanes en bon drap ou en bon mérinos, depuis..... 45 fr.  
Des Douillettes ou Houppelandes chaudement ourées depuis..... 45 fr.  
Et un joli choix d'échantillons de très belles étoffes de la plus grande nouveauté et du meilleur goût pour les vêtements sur mesure.

Vos commandes vous seront expédiées de Paris, directement et franco. Si vous le désirez, on les fera porter pour essayer avant de les terminer : néanmoins elles vous seront livrées par la huitaine au plus tard.

M. GREIL se charge aussi de faire faire sur mesure et par les meilleurs spécialistes, les uniformes civils et militaires, — les vêtements ecclésiastiques, — les livrées.

Habillements de tous genres et de tous prix

Bon marché surprenant.

### Cépages Américains

JACQUEZ à couper sur souche à des prix très-modérés,  
Chez M. Douyssel, route Capes-tang, Béziers (Hérault).

### A VENDRE

BONNE OCCASION

des

APPAREILS DE PHOTOGRAPHIE  
avec nombreux accessoires.  
S'adresser au bureau du Journal